

Aide financière aux études

Info AO

Des réponses à vos questions en orientation



*Pour diffusion
immédiate*

L'Info AO se veut un moyen de fournir des outils pratiques en orientation utiles au quotidien des directions, des enseignants et des élèves.

Aide financière aux études

www.afe.gouv.qc.ca

Tu as été accepté à la formation professionnelle ou au collégial ? Il est maintenant temps pour toi de faire une demande de prêts et bourses !

Thèmes abordés

- Conditions d'admissibilité
- Ma demande étape par étape
- Limites d'endettement



N'hésite pas à consulter ta conseillère ou ton conseiller d'orientation pour tout complément d'information.

COMMISSION
SCOLAIRE DE
l'Estuaire



CONDITIONS D'ADMISSION

Tu es admissible au Programme de prêts et bourses si:

- Tu es citoyen canadien ou tu as le statut de résident permanent, de réfugié ou de personne protégée en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.
- Tu résides au Québec.
- Tu as été admis ou seras admis dans un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- Tu suis à temps plein des études reconnues (certains programmes comme la massothérapie ne sont pas admissibles au programme).
- Tu ne disposes pas de ressources financières suffisantes pour poursuivre tes études.

QUESTION:

Avant de compléter mon formulaire, j'aimerais savoir si j'ai une chance d'obtenir de l'aide financière.

RÉPONSE:

Pour te donner un aperçu, tu peux te rendre sur le site www.afe.gouv.qc.ca et sélectionner l'option « stimulation de calcul ». Ce n'est pas un outil sûr à 100 %, mais il pourra t'aider à planifier ton budget pour l'an prochain.

MA DEMANDE ÉTAPE PAR ÉTAPE

ÉTAPE # 1

Tu auras besoin de **ton code permanent** (tu pourras le trouver sur ton bulletin ou ton relevé de notes du ministère) et **ton numéro d'assurance sociale**.

ÉTAPE # 2

Tu remplis le formulaire « demande d'aide financière »:

1. Dans la section « Votre dossier en direct », cliques sur « étudiant ».
2. Sur la page suivante, il y aura deux icônes: Identification et Mot de passe.
3. Tu dois cliquer sur « Mot de passe » et inscrire ton numéro d'assurance sociale et ta date de naissance.
4. Ensuite, tu devras créer ton mot de passe.
5. Une fois ton mot de passe créé, retourne sur « Identification » et entre ton code permanent et ton mot de passe.
6. Tu auras maintenant accès à la demande Internet.

ÉTAPE # 3

Une fois ton formulaire complété, tes parents devront remplir leur propre formulaire: Déclaration du père et déclaration de la mère.

Pour faire la demande par Internet, tes parents devront suivre la même procédure qu'à l'**étape 2**. Ton père devra cliquer sur « père » et créera son mot de passe. Ta mère devra cliquer sur « mère » et créer son mot de passe. De retour à Identification, son numéro d'assurance social et son mot de passe lui seront demandés.

Si tes parents sont séparés, c'est le parent chez qui tu vis le plus souvent qui devra remplir sa déclaration. Les conjoints des parents n'ont pas de formulaire à compléter.

ÉTAPE # 4

Tu recevras une réponse dans ton dossier Internet afin de savoir si tu recevras de l'aide ou non.

Si le prêt est accepté: tu devras te présenter au bureau de l'aide financière aux études de ta nouvelle école pour réclamer ton certificat de prêt. Ensuite, tu devras te rendre à ton institution financière pour accéder à ton prêt. Si tu as droit à un prêt et à une bourse, tu recevras des versements chaque mois, si tu reçois uniquement un prêt, tu recevras de l'aide au début de chaque session.

Pour avoir droit à une bourse d'études, tu dois d'abord avoir reçu le prêt maximal (environ 1 980 \$ pour le collégial et 2 000 \$ pour le D.E.P.).

POUR ÉVITER TOUT RETARD DANS LE TRAITEMENT DE TA DEMANDE, IL EST IMPORTANT DE FAIRE PARVENIR TOUS LES DOCUMENTS REQUIS DÈS LE DÉPART, EXEMPLE « DÉCLARATION DES PARENTS. D'AUTRES DOCUMENT POURRAIENT T'ÊTRE DEMANDÉS SI TU ES DANS UNE SITUATION PARTICULIÈRE. IL EST IMPORTANT DE BIEN LIRE JUSQU'À LA FIN DE LA DEMANDE AFIN DE SAVOIR SI TU AS DES DOCUMENTS À JOINDRE.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES 2015-2016

Inscription possible à partir du début mai

1. www.afe.gouv.qc.ca
Important: quand tu remplis ta demande, lis bien les questions qui te sont posées.
2. Tu peux être admissible à des prêts et bourses si tu fais des études à la formation professionnelles, au collégial ou à l'université.

3. Comment t'inscrire:

Page d'accueil: Votre dossier en direct (en haut à gauche)

- Étudiant.
- Identification.
- Mot de passe à créer.
- Ton mot de passe doit être composé de lettres et de chiffres.
- Une fois le mot de passe créé, retourne sur Identification et entre les informations demandées.

Note: dans ton formulaire, tu n'as pas besoin de connaître le revenu de tes parents.

Pour créer ton mot de passe, tu as besoin de :

- Numéro d'assurance sociale
- Code permanent

4. Les points d'interrogation dans le formulaire sont utiles pour trouver des réponses à tes questions, exemple « Code de programme ».
5. Tu dois répondre à toutes les questions.
6. Tes parents devront aussi créer leur propre mot de passe. Ils auront besoin de leur numéro d'assurance sociale et de leur date de naissance. Ils peuvent faire la demande par Internet ou papier. Réfères-toi au numéro 3 pour l'inscription de tes parents. Ils auront à sélectionner « père » et « mère ».

*** Si tes parents sont séparés, il y a seulement le parent chez qui tu vis qui doit remplir la section parents.

7. Lorsqu'on te parle de ton revenu pour l'année 2015, tu dois **estimer combien** tu crois que tu recevras comme salaire **entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015**. à l'automne 2015, tu recevras un courriel pour te demander de confirmer tes revenus. Tu auras alors l'occasion de corriger le montant que tu as indiqué en mai.
8. Tu peux suivre l'état de ta demande sur Internet en cliquant sur « Consulter votre dossier ». **Tu auras toujours besoin de ton code permanent et de ton mot de passe.**

Si tu as des questions sur ton dossier et que tu ne trouves pas la réponse sur Internet, tu peux appeler au 1 877 643-3750.